

**Déclaration liminaire des élus Force Ouvrière : CTL du  
20/11/2014**

Monsieur le Président,

En Préambule, FO-DGFIP revendique le rejet du pacte d'austérité, dit pacte de responsabilité. Il remet en cause les services publics et la protection sociale. Ce pacte est à mettre en relation avec les suppressions d'emplois et les mauvais coups qui se préparent pour l'ensemble des fonctionnaires et plus particulièrement ceux de la DGFIP. Le réseau comptable en est l'illustration : plus de mille trésoreries ont été supprimées ces dix dernières années. Le gouvernement s'était engagé auprès des parlementaires à ce que les restructurations ne « fragilisent pas le service public de l'État en milieu rural ».

Aujourd'hui les réductions d'effectifs conduisent la DGFIP à fixer la « taille critique » d'une trésorerie à 5 agents, permettant de justifier de nouvelles fermetures. Dans ce contexte, chaque direction locale a dû rendre en mars dernier un schéma d'adaptation triennale du réseau des trésoreries.

La menace se précise d'autant plus sur le réseau départemental de la DGFIP, qu'une note du Premier Ministre aux préfets en date du 15 octobre, fait état de la création de maison de l'État dont le territoire pertinent de regroupement serait « en principe » l'arrondissement. Mais l'examen des spécificités territoriales peut conduire à définir d'autres périmètres de mutualisation, en fonction des réalités géographiques et de l'organisation administrative et socio-économique du territoire.

Ainsi le réseau départemental, structure de base de la DGFIP est d'ores et déjà menacé. Ces mesures sont bien entendu justifiées par la mutualisation des fonctions support et l'inter-ministériarité de l'action de l'État, avec sa cohorte de suppressions d'emplois et de mobilités forcées.

Le projet de Loi de simplification de la vie des entreprises ouvre une autre brèche dans les missions dévolues à la DGFIP. En effet, l'article 25-1 de cette Loi autorise désormais les collectivités territoriales à passer « des conventions de mandat » pour confier l'encaissement de certaines recettes à un organisme privé en lieu et place du comptable public. L'article 25-2 prévoit que les dépenses de l'État, que ce soit « les dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention ainsi que les aides à l'emploi, les dépenses de pensions, rentes et assimilés » pourront être payées également « par convention de mandat » par un organisme privé au lieu du Trésor Public. Si ce projet de Loi est promulgué et le décret publié, c'est tout le secteur de la dépense de l'État qui pourrait être privatisé, comme les recettes des collectivités territoriales. Le gouvernement met ainsi en place par diverses mesures un plan d'étranglement de la DGFIP. Pour F.O.- DGFIP c'est inacceptable.

Il est primordial de défendre les garanties statutaires des fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique. Dès lors, Force Ouvrière rappelle son attachement à la défense du statut général des fonctionnaires et à ses éléments fondamentaux, la grille indiciaire unique et le maintien des catégories (C, B, A). Il est primordial de défendre le réseau départemental de la DGFIP, garant d'une Fonction Publique républicaine et égalitaire sur l'ensemble du territoire.

Force Ouvrière condamne également les annonces faites concernant le budget 2015 et les 21 Mds de coupes sombres supplémentaires sur les services publics, les collectivités territoriales et la protection sociale qui se traduisent à la DGFIP, par 2 000 suppressions d'emplois en 2015. La contribution départementale est de 60 emplois, la seconde direction en importance derrière Paris. La DG explique que les suppressions prévues au PLF 2015 tiennent compte des problèmes d'accueil des usagers. Comment croire cela alors que la campagne 2014 est la plus mauvaise jamais connue à ce jour, et que la Direction régionale constate la dégradation dans les services d'accueil via les remontées systématiques des incidents avec des usagers mécontents ? La gestion des services est sous pression permanente des urgences. Elle n'est plus tenable ni pour les agents ni pour les responsables de service de plus en plus isolés.

L'ordre du jour du présent CTL évoque la suppression de la Trésorerie de Lambersart. Nous ne pouvons que désapprouver cette décision, prémices d'opérations de plus grande ampleur. Le transfert de la fonction SPL à la trésorerie de Marcq en Baroeul porte sur deux emplois. Ce transfert d'emplois avec la charge de travail qu'elle représente va alourdir la gestion de ce poste, tout en éloignant les usagers et les services ordonnateurs à plus de 6 km du poste actuel. Pour la partie fiscale, le rattachement au SIP de Lille Ouest est compensé par l'instauration d'une permanence en mairie de Lambersart de deux demi-journées par semaine. L'agent qui en aura la charge, même installé dans les locaux de la mairie, sera un agent isolé. La dégradation du relationnel avec les usagers l'expose à certains risques.

Les points 4 et 5 de l'ordre du jour sont une des conséquences de la réforme du secteur public local liée à l'évolution des structures juridiques et leurs répercussions sur nos services. Le point 6 sur l'exécution budgétaire 2014 fera l'objet de remarque en séances. Il manifeste les limites de réductions des dépenses de fonctionnement courant de nos services. La forte augmentation du poste « frais de déplacement » nous interpelle en raison de la date de la situation (fin octobre), et des problèmes liés à l'application FDD dont l'usage difficile doit conduire des agents à se censurer pour le remboursement des frais de déplacements.

Les élus FO-DGFIP.